

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 71 (1926)
Heft: 11

Artikel: Comment remplacer les cocardes cantonales?
Autor: V.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340977>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment remplacer les cocardes cantonales?

La tenue gris-vert et l'adoption du casque d'acier ont profondément modifié la silhouette de notre soldat. Tout ce que l'ancien uniforme et le disgracieux képi avaient de lourd, d'un peu « garde nationale », a disparu. Le soldat, comme l'officier ont pris un aspect plus dégagé, plus sportif, plus souple, plus « feldmässig ». Et les défilés ont une autre allure, précise, massive, guerrière ; ils donnent une impression de puissance harmonieuse que tous les amis de l'armée sont heureux de constater.

Mais, cette transformation n'a pas été sans sacrifier, inutilement, un insigne auquel notre tradition militaire attache une très grande importance : la cocarde cantonale. Les couleurs des cantons ont disparu de l'uniforme et ne se retrouvent plus que dans la cravate des drapeaux. C'est là une grave erreur, une faute historique, un manque de psychologie. Il est impossible d'adapter au casque une cocarde ou un insigne quelconque. Mais il serait très simple de trouver une autre solution. Actuellement, on ne distingue plus un fusilier vaudois d'un schwyzois ou d'un grison, à moins d'avoir dans sa poche un ordre de bataille. Un petit écusson cantonal sur le haut du bras, ou sur la poche gauche de la tunique, ou simplement une bande aux couleurs du canton, sur les pattes d'épaules, à côté du numéro, corrigerait l'impression fâcheuse produite par une mesure qui ne tient aucun compte des « impondérables » si importants dans la vie d'une armée. L'administration militaire, dans sa manie d'unification à outrance, semble ignorer les sentiments intimes de la troupe.

Un second effet de l'uniforme gris-vert a été la disparition des couleurs de régiments sur les pattes d'épaules. Simplification apparente qui complique la tâche des officiers d'état-major sur le terrain.

Enfin, la disparition des pompons a pour conséquence

l'impossibilité de reconnaître à quelle compagnie appartient un homme. Pour la discipline intérieure, le contrôle dans les heures libres, sur la place d'exercice et au combat, c'est une complication certaine, une source d'erreurs, une perte de temps. Un soldat en tenue d'exercice, sans numéros, est devenu un anonyme dont personne ne peut soupçonner le canton, ni déchiffrer l'incorporation. C'est pourquoi, aux dernières manœuvres, on a vu des unités porter un numéro peint sur le casque, d'autres un insigne de fantaisie ou une bande d'étoffe de couleur sur l'épaule, pour désigner la compagnie ou le régiment.

Les troupes de montagne portent sur le parement de la manche « trois montagnes » stylisées (?). Cet insigne, d'une pauvreté d'imagination étonnante, n'évoque aucune idée alpestre. Ce sont de simples chevrons sans caractère spécial. Pourquoi n'avoir pas pensé aux fleurs qui symbolisent la montagne : l'edelweis, le rhododendron, la gentiane ? Le soldat, lui, y pense. Après les manœuvres de la br. mont. 3, tout un bataillon est rentré avec des edelweis au bonnet de police ; manifestation probante d'un esprit de corps vivant et d'une idée juste de la valeur d'un insigne.

Dans ce domaine, la seule vraie méthode, expérimentée à la dernière guerre, est de laisser choisir les insignes de corps par la troupe elle-même ; les bureaux consacrent ensuite le choix par l'officialité. Le contraire est illogique et artificiel. C'est justement ce qu'on fait chez nous. On sent dans notre bureaucratie militaire, une hostilité de principe contre tout ce qui se distingue de la masse. La suppression des guides dont personne n'a jamais expliqué les motifs, est l'œuvre de cet esprit étroit. Les groupes de guides sont devenus groupes de dragons. D'un trait de plume, on a effacé le nom d'un corps qui a occupé une place honorable dans l'histoire de l'armée depuis plus de cent ans. Mesure antimilitaire que tous les grands hommes de guerre, de tous les siècles, désapprouveraient. Xénophon, César, Frédéric-le-Grand, Napoléon, Foch ont tous proclamé que dans la tenue ou la différence de nom réside la seule supériorité de certains corps.

Après avoir exécuté les guides et les troupes de forteresse,

on a voulu aussi condamner à mort les carabiniers. Plus puissants, mieux protégés, ils se sont défendus énergiquement. On leur a fait grâce. Leur popularité a triomphé de l'incompréhension des bureaux.

Cette fureur niveleuse existe dans d'autres armées. Le lieutenant-colonel Clément-Grandcour écrivait en 1923, dans la *Revue militaire générale* : « La médiocrité égalitaire et le nivellement par en bas ont envahi l'armée comme tout le reste de la France. Plus de différences ! Plus de distinctions ! Plus de supériorité ! Plus d'élite ! Haro sur celui qui n'est pas « comme les autres. Voilà la vraie cause des efforts persévérants et sournois qui menacent l'existence des chasseurs à pied. » Remplacez chasseurs à pied par guides ou carabiniers, et vous êtes en Suisse.

Devant toutes ces mesures dangereusement arbitraires, qui toutes affaiblissent, plus ou moins, le ressort moral de l'armée, les départements militaires cantonaux devraient s'entendre pour opposer la saine tradition militaire à l'étatisme centralisateur.

Les cantons ont fait la Suisse. Séparés, ils sont faibles ; appuyés les uns sur les autres, ils ont bravé les siècles. Notre sentiment national, si complexe, tire sa force principale de cette diversité qui exprime de vingt-deux manières la même ferveur d'amour. Il ne faut pas blesser maladroitement ces affections-là. Ceux qui affectent de voir dans une cocarde ou un insigne la marque extérieure et négligeable d'une puérile vanité, sont incapables de comprendre le cœur du soldat et de pénétrer l'âme populaire. Ce sont des détails, en apparence mesquins, qui nourrissent la foi et la fidélité du soldat. A Naples, en 1859, les régiments suisses se sont révoltés parce que le Conseil fédéral, mal inspiré, avait fait enlever des drapeaux les écussons des cantons et les couleurs fédérales.

Les gouvernements cantonaux ont non seulement le droit mais le devoir d'exiger que leurs soldats, recrutés cantonalement d'après la loi, portent leurs couleurs. Le drapeau de la patrie commune n'en sera que plus ardemment aimé.

V. R.

